

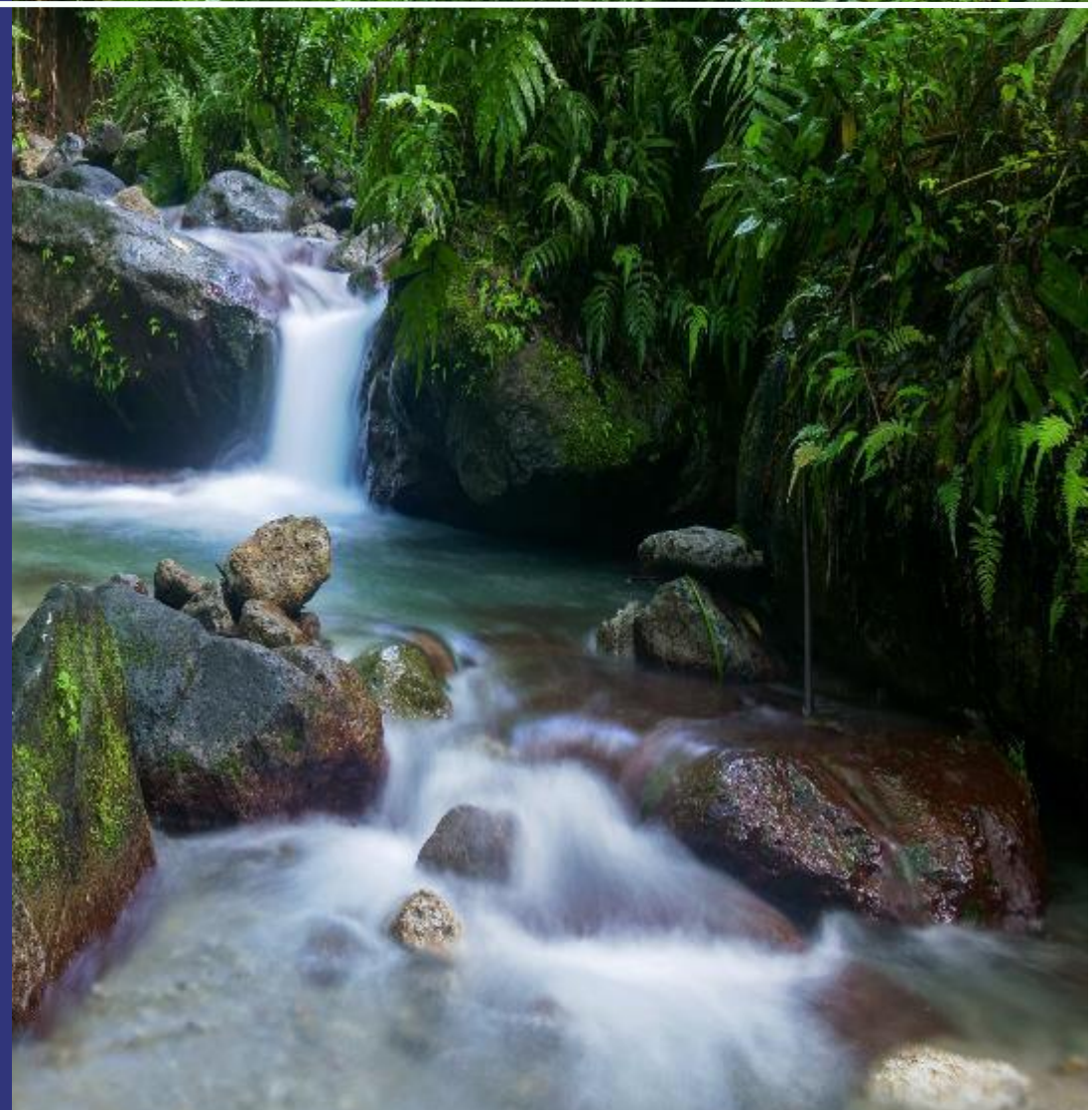
SEMINAIRE EAU & CLIMAT

Vulnérabilité des rivières au changement climatique

Jeudi 29 Février 2024

AMENAGEMENT AVAL RIVIERE JAMBETTE

DEMARET Grégory
Directeur des Infrastructures et de
l'urbanisme de la CACEM



L'étude sur la zone aval de la Jambette

I – Cadrage vis-à-vis des compétences de la CACEM

I-1 Le SCOT

I-2 Le Contrat de la Grande Baie Martinique

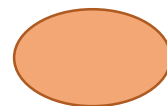
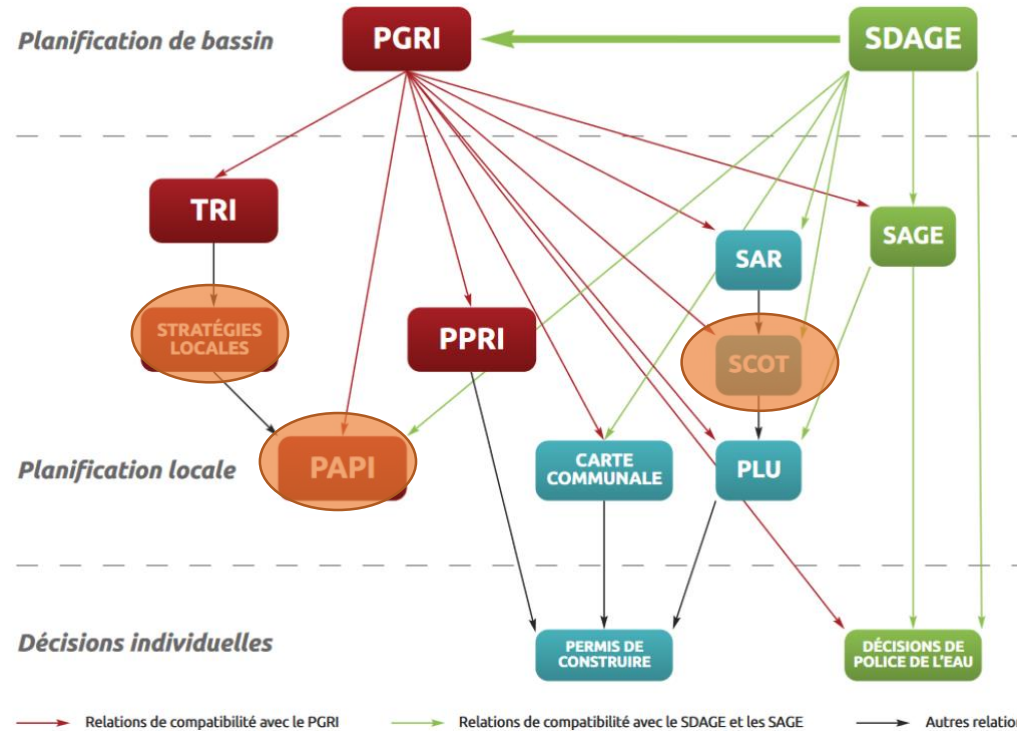
I-3 La GEMAPI

II – Etude sur la zone aval de la Jambette



Jeudi 29 Février 2024

Pour mémoire : les documents de planification



Domaines de compétence de la CACEM

I-1 Le SCoT et la Thématique « rivières »

Ce que dit le PADD (Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT en vigueur :

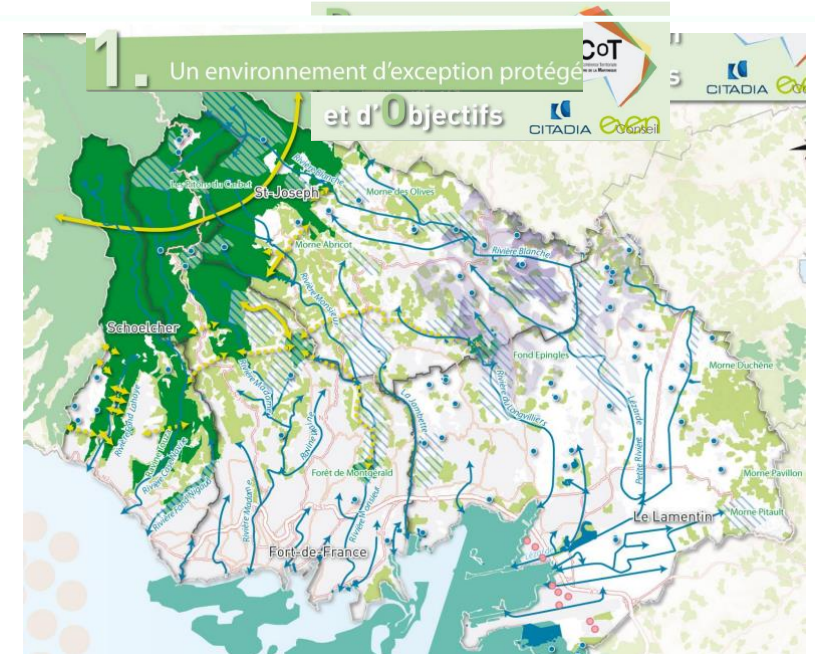
- ✓ Enjeux de protection des cours d'eau, renaturation des ripisylves, restauration des berges et zones d'expansion de crues, instauration de zones tampons, etc.
- ✓ Enjeux de valorisation de la présence de l'eau en ville, développement des liens entre trame verte et bleue urbaine et déplacements doux pour créer des cheminements continus, paysagers et agréables, mise en valeur paysagère des rivières, des ravines, au bénéfice d'usages de proximité et de promenade

Ce que dit le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO):

- ✓ Définition de prescriptions et recommandations assurant le maintien de leur qualité écologique et leur mise en valeur paysagère
 - ✓ Protection stricte de ces milieux avec un classement spécifique (zone N, EBC, Emplacements Réservés des PLU, etc.), aménagement dans le lit mineur proscrits sauf intérêt général, renaturation ou préservation des structures végétales le long des berges, actions de valorisation écologique des rivières, mise en place de parcs urbains avec des aménagements légers, création de liaisons douces aux abords des cours d'eau, etc.
- ✓ **Des outils à disposition** (zonage, inscriptions graphiques, Orientation d'Aménagement et de Programmation, règlement des PLU, arrêtés préfectoraux etc.)

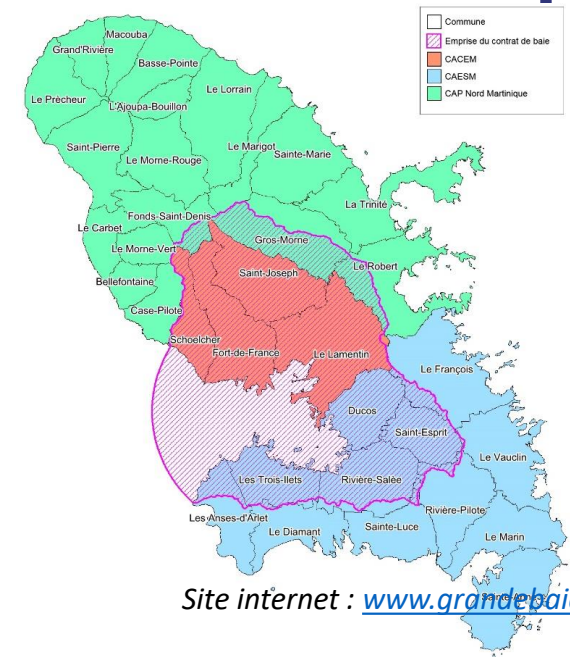


>> Des sujets qui seront questionnés, approfondis dans le cadre de la révision générale du SCoT. Le SCoT révisé comprendra notamment un volet littoral intégrant la stratégie d'aménagement tenant compte des risques liés au changement climatique en 2023. Approbation avant mars 2026



I-2 Le Contrat de la Grande baie Martinique

- **Dispositif contractuel** issu d'une démarche volontaire et partenariale
- Met en œuvre le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Réunit 42 acteurs publics et privés
- **Programme de 37 actions**
- **Durée : 5 ans (2021-2026)**
- Objectif : Améliorer la qualité des eaux et des écosystèmes de la baie et de son bassin versant.



Réduction du transfert des déchets des rivières
à la mer



Lutte contre l'érosion et les transferts sédimentaires

I-2 L'Exercice de la compétence GEMAPI

Il s'agit d'une compétence obligatoire attribuée à partir du 1^{er} janvier 2018 au bloc communal et relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations.



Les EPCI doivent écrire la partition territoriale en fonction des enjeux recensés sur leur territoire, avec un rôle de « chef d'orchestre », chaque structure gardant ses prérogatives en terme d'actions et de responsabilités.

Exple : l'entretien des cours d'eau au regard de l'article L215-14 du CE

II - L'étude sur la zone aval de la Jambette



Réalisation des études préliminaires du
projet de restauration écologique de
réduction du risque inondation de la
partie aval de la Rivière Jambette

Jeudi 29 Février 2024

L'étude sur la zone aval de la Jambette



La rivière Jambette est une rivière classée Domaine Public Fluvial longue de 9881m et traversant les communes de Saint-Joseph, Le Lamentin et de Fort-de-France.

Source

[Les rivières de la Martinique - Observatoire de l'Eau - Martinique \(observatoire-eau-martinique.fr\)](http://observatoire-eau-martinique.fr)

Jeudi 29 Février 2024

Zone aux regards des risques naturels/technologiques



Jeudi 29 Février 2024



L'étude sur la zone aval de la Jambette

La réflexion sur un projet de « requalification de l'ensemble des espaces ouverts » de la ZI de Jambette a été initiée dans le cadre des ateliers du territoire qui se sont tenus en 2017.

L'idée première est la mise en œuvre d'une opération pilote de restauration et de mise en valeur d'un tronçon de cours d'eau actuellement dégradé à l'aval de la Rivière Jambette et ainsi de reconnecter toutes ses dimensions.



Photo : DEAL Martinique

OBJECTIFS

- Restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau et les habitats écologiques d'intérêt de la zone de projet : berges, zones humides, méandres, mangrove, ...
- Restaurer la continuité écologique
- Reconnecter le cours d'eau dans ses dimensions latérale, longitudinale et verticale
- Réduire les autres pressions qui s'exercent sur les milieux : rejets des activités industrielles, déchets, ...
- Réduire le risque inondation lié à la rivière Jambette et aux eaux pluviales sur la ZI Jambette et la ZA de Rivière Roche
- Améliorer les paysages aux abords des zones urbanisées
- Mettre en valeur les milieux naturels



Jeudi 29 Février 2024

CONTENU DE L'ETUDE

Cahier des charges co-rédigé CACEM-ODE, avec les missions suivantes

- Recenser les parties prenantes
- Réaliser un état des lieux/diagnostic de la zone de projet et préciser les contraintes physiques, économiques et environnementales conditionnant le projet
- Concevoir une ou plusieurs solutions techniques d'aménagement ainsi qu'une comparaison des différents éléments composant ces solutions
- Vérifier la faisabilité de l'opération



Jeudi 29 Février 2024

CONTENU DE L'ETUDE

○ Recenser les parties prenantes

Identification de l'ensemble des parties prenantes potentielles du projet :

- Les propriétaires des parcelles concernées par le projet (cf. parcellaire figure 2). Si cela s'avère nécessaire, le titulaire devra réaliser une enquête afin d'identifier clairement le ou les propriétaires des parcelles.
- Les riverains
- Les usagers et exploitants,
- Les gestionnaires des espaces
- Les partenaires institutionnels potentiels.

Méthode : prospections de terrain et contacts des riverains et des usagers présents sur site.



CONTENU DE L'ETUDE

- Réaliser un état des lieux/diagnostic de la zone de projet et préciser les contraintes physiques, économiques et environnementales conditionnant le projet

Mise en œuvre des actions suivantes :

- **Un recueil et une analyse bibliographique de l'ensemble des données disponibles sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Jambette auprès des acteurs concernés :**
- **Une reconnaissance de terrain :** permettre d'identifier les pressions visibles qui s'exercent sur la zone.
- **Des échanges avec les riverains et les usagers :** permettre aux différents acteurs d'exprimer leur intérêt et leurs attentes afin de définir des objectifs communs à tous
- **Un rapport de diagnostic :** il présentera l'ensemble des données collectées et notamment la liste (nature et intensité) des pressions identifiées. Expertise sur l'état de fonctionnement naturel du milieu, la continuité écologique longitudinale et latérale ainsi que les pressions et dérèglements constatés.



Jeudi 29 Février 2024

CONTENU DE L'ETUDE

- Concevoir une ou plusieurs solutions techniques d'aménagement ainsi qu'une comparaison des différents éléments composant ces solutions

Proposition d'un ou plusieurs scénarios techniques d'aménagement avec une estimation globale du coût d'investissement et de fonctionnement.

Analyse multi-critères des scénarios : **faisabilité technique, coût, gain environnemental, réduction du risque inondation, gain paysager.**

Délai : 8 mois

Financement : CACEM, ODE, Fonds Vert ?

